



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de la classification des ressources****Deuxième session**

Genève, 6-8 avril 2011

**Rapport du Groupe d'experts de la classification  
des ressources****I. Introduction**

1. La deuxième session du Groupe d'experts de la classification des ressources s'est tenue du 6 au 8 avril 2011<sup>1</sup>. La liste des documents destinés à la session est indiquée en annexe.
2. Le présent rapport récapitule les décisions concernant les travaux du Groupe d'experts adoptées à sa deuxième session. Les informations de base, les documents et les exposés ayant trait à cette session sont consultables sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

**II. Participation**

3. Ont assisté à la réunion des représentants des États membres de la CEE ci-après: Allemagne, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Kazakhstan, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Turquie et Ukraine.
4. Des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de la Colombie, de l'Inde, du Mexique, du Mozambique et de l'Ouganda ont participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.
5. Ont assisté à la réunion des représentants du système des Nations Unies et des institutions spécialisées suivantes: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA),

---

<sup>1</sup> Les textes des documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://documents.un.org/>. Les textes des exposés présentés à la réunion sont disponibles sur le site Web de la CEE: <http://www.unece.org/energy/se/docs/egrc2.html>.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

6. Les organisations internationales ci-après étaient représentées: Comité de coordination de programmes de sciences de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/Agence pour l'énergie nucléaire (AEN), et Agence internationale de l'énergie (AIE). Un représentant d'Eurostat était également présent.

7. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont aussi participé à la session: American Association of Petroleum Geologists (AAPG), Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO), European Association of Geoscientists and Engineers (EAGE), European Federation of Geologists, Euracoal, Gesamtverband des deutschen Steinkohlebergbaus (Association de l'industrie houillère allemande), Conseil international des normes comptables (IASB), Society of Petroleum Engineers (SPE), Society of Petroleum Evaluation Engineers (SPEE), Underground Coal Gas (UCG) Association, et World Petroleum Council (WPC).

8. Étaient également présents des représentants du secteur privé et des milieux universitaires.

### **III. Ouverture de la session**

9. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a ouvert la session par une allocution de bienvenue et a souligné l'importance attachée par la CEE à l'approvisionnement en énergies durables. Il a dit que la durabilité comportait trois volets. Le premier est d'ordre économique et les décisions en matière d'investissements et de consommation étant prises dans le cadre d'une politique économique et environnementale avisée. Dans le second volet, qui a trait à l'environnement, l'utilisation de ressources durables répond aux besoins humains tout en protégeant l'environnement de manière à satisfaire aux besoins actuels et à ceux des futures générations. Le troisième volet est social et politique et les politiques et programmes doivent s'inscrire dans la durabilité car ils sont perçus comme œuvrant pour le bien-être de la société et sont donc soutenus par le public. Pour conclure, l'orateur a appelé l'attention sur l'objectif essentiel de la réunion, qui était de discuter du projet de spécifications génériques destinées à l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (CCNU) 2009 et d'obtenir des observations à ce sujet. Il a salué l'action menée par le Groupe de travail chargé des spécifications depuis la première session.

### **IV. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)**

10. L'ordre du jour provisoire indiqué dans le document ECE/ENERGY/GE.3/2011/1 a été adopté sans modification.

### **V. Bureau (point 2 de l'ordre du jour)**

11. Un nouveau Bureau avait été élu à la première session du Groupe d'experts et il a donc été *décidé* que sa composition resterait inchangée.

12. Les membres ci-après du Bureau ont été confirmés dans leurs fonctions: M. Michael Lynch-Bell (Royaume-Uni) en tant que Président, et M<sup>me</sup> Karin Ask (Norvège), M. Fatih Birol (AIE), M. Ferdinando Camisani-Calzolari (CRIRSCO), M. David Elliott (Canada), M<sup>me</sup> Mücella Ersoy (Turquie, et Coordonnatrice du sous-groupe des ressources

minérales (y compris le charbon)), M. Timothy Klett (États-Unis d'Amérique), M. Kjell Reidar Knudsen (Norvège), M. Ian Lambert (Australie), M. David MacDonald (Royaume-Uni), M. Yuri Podturkin (Fédération de Russie), M. James Ross (Royaume-Uni), M. Tim Smith (SPEE) et M. Jeffrey Tenzer (SPE) en tant que Vice-Présidents.

## **VI. Observations liminaires du Président (point 3 de l'ordre du jour)**

13. Le Président a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en particulier à ceux, nombreux, qui étaient présents pour la première fois. Il a fait observer que l'intérêt et le soutien exprimés à l'égard de la CCNU-2009 et du Groupe d'experts semblaient gagner en importance à l'échelle de la planète.

14. Il a ensuite fait le point des manifestations auxquelles il avait participé depuis la première session pour promouvoir la CCNU-2009 et le Groupe d'experts:

a) Atelier international «La CCNU: pratique et théorie», Varsovie (Pologne), 21 et 22 juin 2010;

b) Séminaire sur la Russie et les réserves/ressources minérales internationales conjointement organisé par la Commission d'État sur les ressources minérales de la Fédération de Russie (GKZ) et le CRIRSCO, Moscou (Fédération de Russie), 27 septembre 2010;

c) Huitième Sommet annuel sur les réserves mondiales, Londres (Royaume-Uni), 6-8 octobre 2010;

d) Conférence annuelle régionale européenne de l'AAPG, Kiev (Ukraine), 17-19 octobre 2010;

e) Consultations avec la Commission nationale mexicaine des hydrocarbures, Mexique (CNH), 15 novembre 2010;

f) Dix-neuvième session du Comité de l'énergie durable de la CEE, Genève, 25 novembre 2010; et

g) Atelier conjoint SPE-GKZ sur les estimations des réserves en pétrole, Moscou (Fédération de Russie), 28-30 mars 2011.

15. Plusieurs Vice-Présidents ont également présenté des exposés sur la CCNU lors de manifestations mondiales.

16. Le Président a fait savoir aux participants que, depuis la première session du Groupe d'experts, les travaux du Bureau avaient été menés dans le cadre de deux réunions, de six conférences téléphoniques et d'un échange régulier de courriels.

17. Le Président a remercié les membres du Bureau et leurs suppléants pour leur action. Il a également remercié le Groupe de travail chargé des spécifications et, en particulier, son président, M. James Ross, le Sous-Comité des communications et le Groupe de travail sur la CCNU et les réservoirs récepteurs pour les travaux effectués depuis avril 2010.

## **VII. Présentation des participants (point 4 de l'ordre du jour)**

18. Dans le cadre d'un tour de table, tous les participants se sont présentés et ont indiqué le principal objectif qu'ils visaient pour la réunion.

### **VIII. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)**

19. Le secrétariat a résumé les décisions prises par le Comité en rapport avec le Groupe d'experts (ECE/ENERGY/84, par. 25).

### **IX. Examen du programme de travail pour 2010-2011 (point 6 de l'ordre du jour)**

20. Le Président a brièvement présenté le programme de travail pour 2010-2011 arrêté à la première session et reproduit dans le rapport sur la réunion (ECE/ENERGY/GE.3/2010/2). Il a mis en lumière les principales questions à traiter: les travaux prioritaires du nouveau Groupe de travail chargé des spécifications; la mise en correspondance entre la CCNU et d'autres systèmes de classement; l'expérimentation de la CCNU par les membres du Groupe d'experts; l'établissement du Sous-Comité des communications et la promotion de la CCNU au moyen de conférences, d'ateliers, d'articles et de documents techniques; les travaux du Groupe de travail sur la CCNU et les réservoirs récepteurs; et l'appui dont continuait à bénéficier le Projet de recherche de l'IASB sur les activités extractives.

### **X. Spécifications pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (point 7 de l'ordre du jour)**

21. Le Président du Groupe de travail chargé des spécifications a fait le point des travaux menés par le Groupe depuis sa création en juin 2010, dont les membres sont M. Ferdinando Camisani-Calzolari, M. Daniel Diluzio, M. Roger Dixon, M. David Elliott, M. Timothy Klett, M. Kjell Reidar Knudsen, M. Ian Lambert (aidé de M. Yanis Miezitis), M. David MacDonald, M. Yuri Podturkin (aidé du Groupe de travail russe), M. James Ross (Président) et M. Daniel Trotman.

22. Un résumé du processus d'élaboration des spécifications relatives à la CCNU-2009 mené à ce jour a été présenté. Après sa révision, la CCNU de 2004 avait donné naissance à la CCNU-2009 simplifiée, qui comportait uniquement des définitions génériques. Une enquête a été menée auprès de parties prenantes représentant chacun des quatre principaux domaines d'application de la CCNU-2009 afin de solliciter leur avis et de leur demander quelles spécifications elles pourraient juger nécessaires pour permettre à la CCNU-2009 de répondre de manière satisfaisante à leurs besoins. L'enquête visait les utilisateurs des données relatives aux réserves/ressources. Les quatre domaines d'application étaient les suivants: études internationales sur l'énergie et les minéraux; gestion des ressources publiques; procédures commerciales des entreprises; et communication d'informations financières. Les résultats de l'enquête figuraient dans le document ECE/ENERGY/2010/8 élaboré par le Groupe de travail à l'intention du Comité de l'énergie durable. Il en ressortait que nombreux étaient ceux qui étaient favorables à ce que le modèle du CRIRSCO et le Système de gestion des ressources pétrolières SPE/WPC/AAPG/SPEE (SPE-PRMS) offrent la base souhaitée concernant spécifiquement les produits dans la CCNU-2009, compte tenu de la nécessité d'étudier une certaine forme de «lien». Pour quelques répondants, un certain nombre de questions importantes pour les parties prenantes n'étaient pas pour le moment prises en compte dans les modèles CRIRSCO et/ou SPE-PRMS et il faudrait pour cela

modifier/compléter les modèles CRIRSCO et/ou SPE-PRMS, et/ou élaborer des spécifications génériques pour la CCNU-2009.

23. La différence entre spécifications et lignes directrices a été clairement expliquée. Les spécifications fixaient les règles de base qui étaient considérées comme nécessaires pour assurer le degré voulu de cohérence dans l'application de la CCNU. Elles fournissaient des indications supplémentaires sur la manière dont les définitions génériques devaient être interprétées dans les diverses circonstances, y compris, le cas échéant, des règles portant spécifiquement sur les produits. Les lignes directrices, quant à elles, pouvaient fournir des indications détaillées auxquelles les experts techniques et commerciaux pouvaient se référer lorsqu'ils réalisaient des estimations de ressources en se fondant sur un système de classification. Les lignes directrices ne constituaient pas des règles contraignantes mais fournissaient des indications concernant la manière dont il convenait d'interpréter les règles (meilleure pratique ou autre pratique) dans certaines circonstances. Les lignes directrices étaient particulièrement indiquées lorsque l'on devait se fonder sur des spécifications fonctionnelles et étaient souvent utilement assorties d'exemples d'application concrets. Suivre les lignes directrices ne dispensait cependant pas l'auteur de l'obligation de se conformer aux définitions et aux spécifications. Le CRIRSCO a accepté d'élaborer des spécifications portant spécifiquement sur les produits pour la CCNU-2009 en ce qui concerne les minéraux solides et le SPE, en signant un mémorandum d'accord avec la CEE, a accepté d'élaborer des spécifications relatives au pétrole. Le Groupe d'experts devait assurer une procédure régulière qui lui permettrait d'une manière générale de recommander ou non l'application des spécifications et chaque partie prenante aurait toute latitude pour accepter ou rejeter leur mise en œuvre. Le Groupe d'experts était chargé, s'il y avait lieu, d'élaborer et de recommander des spécifications génériques.

24. Il a été noté que deux projets de documents avaient été établis et distribués au Groupe d'experts avant la deuxième session uniquement pour discussion. Le document de travail informel INF.1 était un projet de spécifications pour la CCNU-2009 et le document de travail informel INF.2 un projet de rapport qui rassemblait des données pour l'action du Groupe de travail. Une fois achevés, les deux documents seraient soumis à un débat public pendant une certaine période.

25. Le Groupe d'experts s'est penché ensuite sur les questions suivantes: moyens d'établir un lien entre la CCNU-2009 et les modèles CRIRSCO/SPE-PRMS; nature du lien entre la CCNU-2009 et d'autres systèmes de classement; et nécessité de disposer de spécifications génériques pour la CCNU-2009. Il a été souligné que ces trois questions étaient liées et ne pouvaient pas être abordées séparément. Les participants ont fait part de leurs réactions à ce sujet. Il s'est dégagé un consensus sur le fait que des spécifications génériques étaient nécessaires pour la CCNU-2009 et qu'elles devaient être simples bien que suffisamment détaillées pour que les objectifs de la Classification soient atteints. L'accent a été mis sur le fait que des spécifications étaient nécessaires pour assurer uniformité, cohérence et comparabilité en ce qui concerne les quantités notifiées dans le cadre de la CCNU-2009. D'autres observations ont été formulées, à savoir: les spécifications génériques ne devaient pas faire double emploi ou être incompatibles avec ce qui figurait déjà dans les modèles CRIRSCO et SPE-PRMS; les spécifications génériques qui imposaient, dans le cadre des critères minimaux proposés, l'affiliation professionnelle de la personne chargée de notifier les quantités selon la CCNU-2009 risquaient d'être difficiles à appliquer ou même contre-productives; la méthode d'adaptation souhaitée était de suivre les modèles CRIRSCO et SPE-PRMS; il était nécessaire de concilier les documents du modèle CRIRSCO et de la CCNU-2009, ainsi que les documents des modèles SPE-PRMS et de la CCNU-2009; les documents devaient rester simples – d'aucuns estimaient que le système était complexe car la CCNU-2009 comprenait 40 classes, mais il a été précisé qu'il n'était pas indispensable d'utiliser toutes les classes. Les réactions des participants montraient aussi qu'il y avait une certaine confusion entre les

spécifications et les lignes directrices. Le débat a également porté sur les besoins en matière de communication d'informations au niveau national/gouvernemental et de communication d'informations financières. Il a été conseillé d'éviter la question ayant trait à la divulgation d'informations dans les spécifications. C'étaient les organismes de réglementation qui étaient les mieux placés pour traiter les questions relatives à la communication d'informations. Plusieurs pays ont dit qu'ils souhaitaient éventuellement communiquer des informations dans le cadre de la CCNU.

26. Il a été dit que le Groupe de travail chargé des spécifications s'était réuni à diverses reprises pendant la session du Groupe d'experts. À la suite des discussions menées, le Groupe de travail avait arrêté un texte provisoire concernant le lien entre la CCNU-2009 et les modèles CRIRSCO/SPE. «Conformément aux accords existant avec le CRIRSCO et la SPE, des spécifications portant spécifiquement sur les produits ont été fournies pour les minéraux et le pétrole dans le cadre des modèles CRIRSCO et SPE-PRMS. Celles-ci, conjointement avec les spécifications génériques, constituent le fondement d'une application cohérente de la CCNU-2009. Il est possible d'utiliser d'autres systèmes de classement avec la CCNU-2009 au moyen d'une mise en correspondance par le biais des modèles CRIRSCO/SPE-PRMS, ou directement avec la CCNU-2009. Dans les deux cas, la mise en correspondance doit répondre à toutes les définitions et spécifications génériques de la CCNU-2009 d'une manière satisfaisante pour le Groupe d'experts de la classification des ressources, qui doit par ailleurs être convaincu qu'il n'existe pas de différence importante entre les estimations résultant de l'application du système de classement mis en correspondance et des modèles CRIRSCO/SPE-PRMS.».

27. Il a été *décidé* que les futurs travaux du Groupe de travail seraient axés sur les principales tâches suivantes: finalisation des spécifications génériques pour l'application de la CCNU-2009 et du rapport explicatif les accompagnant; élaboration de documents de rapprochement entre le modèle CRIRSCO et la CCNU-2009 et entre le système SPE-PRMS et la CCNU-2009; élaboration d'un glossaire des termes à inclure en tant qu'annexe aux spécifications génériques; et publication des spécifications élaborées par le Groupe de travail chargé des spécifications en vue d'une consultation publique. Le Groupe de travail devra désigner des sous-groupes pour mener à bien ces travaux.

28. Le Groupe de travail et, en particulier, son président, ont été remerciés pour leur action et leur détermination à faire avancer les travaux.

## **XI. Groupe consultatif technique (point 8 de l'ordre du jour)**

29. Le Président a présenté ce point, notant que le débat qu'il avait été prévu d'organiser au sein du Bureau après la première session n'avait pas avancé en raison de la priorité accordée aux travaux du Groupe de travail chargé des spécifications.

30. Le Président a ensuite décrit les principales questions de gouvernance qui devraient être abordées lors de l'établissement du Groupe consultatif technique: membres, y compris leur nombre, nécessité de faire en sorte que le secteur des minéraux et celui du pétrole et du gaz soient représentés, processus de sélection des nouveaux membres, et durée de leurs fonctions; processus de sélection du Président et durée de ses fonctions; mandat; fréquence des réunions; caractère public des réunions; publication des comptes rendus de réunions; et nécessité de disposer de fonds extrabudgétaires.

31. Il a été *décidé* que la création du Groupe consultatif technique, y compris l'élaboration des documents nécessaires, devrait être accélérée après l'achèvement des spécifications relatives à la CCNU-2009.

## XII. Études de cas (point 9 de l'ordre du jour)

32. Le Président a présenté ce point, faisant observer que l'expérimentation de la CCNU était un élément essentiel du programme de travail du Groupe d'experts. Seules l'expérimentation et l'utilisation permettraient de recenser les domaines de la CCNU-2009 qu'il serait possible d'améliorer.

33. Un représentant de Geoscience Australia a présenté une étude de cas réalisée du point de vue du Gouvernement australien et traitant de l'accroissement du niveau de détail dans la publication d'informations nationales et de la corrélation avec la CCNU-2009. Pour formuler des politiques rationnelles en matière d'accès aux ressources et aux terres, il était indispensable d'avoir une vision stratégique (à long terme) des ressources minérales susceptibles d'être extraites. À l'instar de la plupart des autres pays dotés d'un important secteur minier, l'Australie tenait un inventaire national de ses stocks de minéraux. Il a été mis en évidence qu'il était nécessaire d'établir une correspondance entre une base commune et les divers systèmes de classement et de communication d'informations concernant les ressources minérales et énergétiques. Le but était de préciser les similitudes/différences entre les systèmes, de permettre de comparer les inventaires nationaux et d'améliorer l'estimation des stocks mondiaux totaux. L'orateur a indiqué qu'il faudrait pour cela mettre en correspondance avec la CCNU-2009 les différents systèmes nationaux de classement et de communication d'informations actuellement utilisés. Le principal système de publication d'informations de l'Australie était celui des ressources économiques démontrées (EDR), qui était considéré comme offrant une indication raisonnable et objective des disponibilités à long terme (vingt-cinq ans environ) pour les industries extractives. Une subdivision du système EDR est actuellement à l'essai, notamment pour faciliter les comparaisons au niveau international. L'orateur a expliqué comment ces subdivisions du système EDR étaient mises en correspondance avec la CCNU-2009.

34. Le Directeur général de GKZ a présenté en détail deux études de cas, l'une appliquant la CCNU-2009 à un gisement de cuivre/nickel situé dans le pays et l'autre à un champ pétrolier. L'application du système de classement russe et de la CCNU-2009 a permis de comparer les quantités de minéraux et d'hydrocarbures estimées.

35. Un représentant de la Direction norvégienne des hydrocarbures (NPD) a présenté un exposé sur une éventuelle application de la CCNU-2009 à la gestion des ressources gouvernementales en citant l'exemple de la Norvège. Il a indiqué pourquoi le classement des ressources constituait une partie importante des travaux de la NPD, a expliqué un certain nombre de problèmes pratiques liés à l'application de la CCNU aux données réelles, a mis en lumière les avantages que la NPD voyait dans l'application de la CCNU et a brièvement décrit les futurs plans de travail. La NPD a annoncé qu'elle venait de lancer avec Statoil un projet pilote commun relatif aux gisements et à leur découverte qui entraînerait le classement de quelques-uns des «projets difficiles», le but étant de chercher quelles informations supplémentaires étaient nécessaires pour que chaque projet soit correctement classé. Statoil vérifierait si ces informations existaient déjà dans ses bases de données ou si des procédures de travail spéciales devaient être établies pour fournir les renseignements nécessaires. Les résultats du projet pilote permettraient d'établir un bilan utile sur la façon dont les données seraient communiquées à la NPD à l'avenir, s'il était décidé que la CCNU serait le système de classification obligatoire pour la communication d'informations aux autorités norvégiennes pour chaque projet. On saurait aussi avec quelle rapidité la CCNU pourrait être adoptée. Des renseignements actualisés sur le projet pilote seraient communiqués à la troisième session du Groupe d'experts.

36. Le Président de la Commission d'État ukrainienne pour les ressources minérales a fait le point sur la mise en œuvre de la CCNU en Ukraine, mentionnant notamment les

difficultés et succès observés au bout de quatorze années. L'Ukraine avait été le premier pays à adapter son système de classement des réserves et ressources minérales à la CCNU de 1997.

37. L'accent a été mis sur l'importance qu'il y avait à expérimenter la CCNU dans le cadre d'études de cas. Il a été *décidé* qu'une série d'études de cas concernant l'application de la CCNU-2009 aux gisements minéraux et aux gisements de pétrole et de gaz paraîtrait sous la forme d'une publication de la CEE, plutôt que dans toutes les langues des Nations Unies.

38. Les deux exposés suivants portaient sur les ressources conditionnelles. Le premier, présenté par le représentant de BP, indiquait qu'il était important de développer les ressources conditionnelles pour assurer une production durable et optimiser la valeur des gisements de pétrole et de gaz. S'agissant des industries extractives, la durabilité signifiait qu'il fallait assurer un approvisionnement constant en hydrocarbures ou en minéraux pour remplacer la production actuelle. La conséquence pour la CCNU-2009 (ou tout autre système de classement) était qu'il fallait prendre en compte une quatrième dimension, le temps, les volumes devant constamment évoluer. Pour un développement durable, les définitions initiales devaient englober la base de ressources tout entière, sinon on risquait une perte de potentiel dans le futur, par exemple en prévoyant des installations trop petites. Un conservatisme excessif pouvait aussi être une source d'occasions perdues. En l'occurrence, l'analyse des incertitudes devait porter sur tous les aspects, le sous-sol, le projet lui-même et le caractère commercialisable pour s'assurer que tout soit conforme aux axes E, F et G de la CCNU. Il a été conclu que la CCNU-2009, qui était axée sur la viabilité économique, la faisabilité technique et les ressources géologiques disponibles, répondait aux besoins des entreprises et des nations dans la définition des ressources et des projets.

39. Le Conseiller principal en matière de pétrole de l'Alberta Securities Commission (ASC) a donné un aperçu des examens que l'ASC avait réalisés au sujet des évaluations des ressources conditionnelles effectuées par un certain nombre de compagnies et d'évaluateurs. L'exposé donnait les renseignements ci-après: nombre de compagnies qui avaient notifié des ressources conditionnelles, leurs volumes et leurs valeurs de décembre 2009 à novembre 2010, l'ASC ayant noté que le nombre de compagnies qui notifiaient des ressources conditionnelles avait augmenté; nature des ressources conditionnelles; types d'imprévus; autres questions, y compris utilisation de produits analogues, extrapolation, «technologies en cours de développement»; et absence actuelle de lignes directrices sur les ressources conditionnelles permettant de favoriser la cohérence et d'améliorer la communication d'informations en général, et nécessité de disposer de ces lignes directrices.

### **XIII. Sous-comité des communications (point 10 de l'ordre du jour)**

40. Le Président du Sous-Comité des communications a présenté un rapport d'activité (ECE/ENERGY/GE.3/2011/6) sur le mandat, les membres, une stratégie de communication et d'éducation, les activités actuelles, les manifestations auxquelles le Sous-Comité avait participé en 2010 et 2011, ainsi que les futures manifestations et plans de travail.

41. La stratégie adoptée pour le Groupe d'experts s'articulait autour des éléments suivants: conférences et ateliers; liens avec d'autres organismes et associations du secteur; publications, revues et articles techniques; contacts avec les médias; site Web; et composition du Groupe d'experts. Une affiche promotionnelle en anglais et en russe ainsi qu'une brochure explicative concernant la CCNU et le Groupe d'experts ont été élaborées. Des vidéos promotionnelles visant à expliquer la CCNU et le rôle du Groupe d'experts ont



été filmées pendant la réunion et les vidéos définitives pourraient être visualisées en mai sur le site Web de la CEE.

42. Présentation a été faite d'un atelier intitulé «CCNU: systèmes de classement des ressources pour le pétrole, le gaz et les minéraux» organisé à Londres les 7 et 8 février 2011 par l'AAPG-Europe en coopération avec la CEE et s'articulant autour de trois principaux objectifs: i) examiner le classement des ressources pétrolières; ii) expliquer et examiner en quoi la CCNU-2009 pouvait constituer un outil de communication mondiale à même d'être appliqué facilement sans compromettre ou remplacer le système SPE-PRMS ou le modèle du CRIRSCO; et iii) évaluer de façon critique l'application du SPE-PRMS aux ressources non conventionnelles, y compris le gaz de schiste et les ressources pétrolières solides extraites au moyen de techniques minières, ce qui avait conduit à brouiller la frontière classique entre ressources pétrolières conventionnelles (fluides) et ressources minérales (solides).

43. Les membres du Groupe d'experts ont été encouragés à recenser les manifestations où il serait utile de présenter la CCNU ainsi qu'à se porter volontaires pour faire cette présentation.

44. Le Président, au nom du Groupe d'experts, a salué l'action menée par le Sous-Comité des communications à ce jour.

45. Les projets et les manifestations prévues en 2010 et 2011 dans le but de promouvoir et/ou d'expérimenter la CCNU ont ensuite été discutés, notamment les suivants:

**a) Atelier international sur le thème «La CCNU: théorie et pratique»,  
Varsovie (Pologne), 21 et 22 juin 2010**

Un représentant de l'Institut géologique polonais (Institut national de recherche) (PGI-NRI) a présenté l'atelier organisé à Varsovie en juin 2010. La manifestation, coorganisée par le PGI-NRI et la CEE en collaboration avec le Département de géologie et des concessions géologiques du Ministère polonais de l'environnement, a efficacement renforcé les capacités de la Pologne en ce qui concerne la CCNU-2009. L'application pratique de la CCNU à des gisements déterminés dans le secteur minier polonais a été examinée en détail, tout comme les importants efforts déployés par la Pologne pour harmoniser sa terminologie avec celle de la CCNU.

**b) Projet EuroGeoSource**

Le Coordonnateur du projet a fait le bilan des activités une année après la mise en œuvre du projet<sup>2</sup>. Ce projet triennal financé par la Commission européenne avait pour but de fournir des données relatives aux ressources minérales énergétiques et non énergétiques sur un portail Internet afin de faciliter la planification de l'énergie et des minéraux en Europe. D'ici à 2012, on pourrait consulter en ligne des données relatives à la présence de minerais métalliques, de minéraux industriels, de pierres, de pétrole, de gaz, etc., dans au moins 10 pays européens. Le projet comportait 11 modules, le quatrième portant sur l'interopérabilité et les formats d'échange de données visant à faciliter la création d'un mode de présentation pour les principaux attributs économiques propres aux gisements de pétrole, de gaz et de ressources minérales. Dans le cadre de ce module, les différentes classifications et catégories utilisées par les partenaires seraient comparées et les principaux paramètres des systèmes de classement seraient mis en correspondance. Il a été confirmé que la CCNU-2009 servirait d'outil de mise en correspondance.

<sup>2</sup> <http://www.eurogeosource.eu/>.

**c) Trente-quatrième Congrès international de géologie, Brisbane (Australie), du 5 au 10 août 2012**

Le Secrétaire général du Congrès a donné un aperçu de la manifestation. L'un des 34 thèmes abordés lors du Congrès portait sur les industries extractives et les ressources minérales. Sur le même sujet était actuellement organisé un colloque traitant de la communication d'informations sur les ressources et les réserves, les codes internationaux et l'évaluation des ressources minérales, qui comprendrait un exposé sur la CCNU. Voir le site Web du Congrès pour de plus amples détails<sup>3</sup>.

**d) Autres ateliers, projets ou manifestations comportant une séance ou un exposé consacré à la CCNU**

i) Le représentant de la Division de statistique de l'ONU a présenté les travaux en cours qui portaient sur les nouvelles lignes directrices relatives aux statistiques énergétiques. La Division de statistique a élaboré les Recommandations internationales relatives aux statistiques énergétiques en collaboration avec le Groupe d'Oslo sur les statistiques énergétiques et le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie (InterEnerStat), constitué par l'AIE. Les recommandations susmentionnées avaient été adoptées par la Commission de statistique en février 2011 et constituaient désormais la base de toutes les futures collectes de données destinées aux statistiques énergétiques.

La Division de statistique était en train d'élaborer le Système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie (SEEA-E). Les travaux, qui devraient être achevés en 2012, étaient menés en collaboration avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le Groupe d'Oslo sur les statistiques énergétiques et InterEnerStat. Le système SEEA-E indiquerait la norme statistique internationale relative aux comptes de l'énergie et des émissions atmosphériques liées à l'énergie et qui comprenait des concepts, des définitions, des classements ainsi que des tableaux et des comptes interdépendants. L'élaboration du système SEEA-E contribuerait à la révision du système et aiderait surtout à résoudre la liste de questions liées au système de comptabilité figurant dans le programme de recherche et qui étaient indispensables pour élever le système SEEA au niveau d'une norme statistique internationale. La CCNU était traitée au chapitre relatif aux comptes des ressources physiques du projet de système SEEA-E. Cela étant, le cadre du système SEEA-Energy visait essentiellement les ressources et gisements et non les projets, mais cela n'était pas perçu comme un problème quant à l'utilisation de la CCNU fondée sur le projet. La CCNU révisée de 2009 était jugée adéquate et serait incorporée, mais seulement à un niveau élevé. Seuls les gisements connus, et non les gisements potentiels, figureraient dans le système de comptabilité environnementale. L'actuelle proposition qui visait l'incorporation d'un classement fondé sur la CCNU dans le système de comptabilité SEEA-Energy avait pour objet d'établir une distinction entre les ressources énergétiques commercialement récupérables, les ressources énergétiques potentiellement récupérables et les gisements non commerciaux et autres gisements connus.

Un bilan des activités menées dans le cadre de l'initiative InterEnerStat a également été présenté. Cette initiative visait principalement à renforcer la coopération entre les organisations internationales et régionales s'occupant des statistiques énergétiques afin d'améliorer celles-ci. À la fin de 2010, il s'était dégagé un accord sur les définitions de tous les produits et flux énergétiques. Ces définitions

---

<sup>3</sup> <http://www.34igc.org/>.

ont été utilisées dans les Recommandations internationales relatives aux statistiques énergétiques et constituaient maintenant le fondement de la Classification internationale type des produits énergétiques (SIEC), qui constituait le chapitre 3 des recommandations IRES. Il a été noté que les définitions ainsi alignées favorisaient l'harmonisation des questionnaires entre les organisations, d'où une charge moindre pour les pays et l'amélioration de la transparence et de la qualité. Les travaux qui seraient menés dans le cadre de l'initiative InterEnerStat privilégieraient l'harmonisation des questionnaires, ainsi que la tenue de sessions de formation conjointes.

ii) Le représentant de l'AIEA a présenté une vue d'ensemble des consultations qui avaient eu lieu lors de la réunion de deux jours tenue les 4 et 5 avril 2011 à Genève pour expérimenter et mettre en correspondance la CCNU-2009 en ce qui concerne les ressources en combustibles nucléaires. La question des ressources en uranium et en thorium a été abordée. Au cours de la réunion, l'actuel système de classement des ressources en combustibles nucléaires a été examiné par rapport à la CCNU-2009 et un système de mise en correspondance préliminaire a été élaboré, qui sera discuté par le Groupe conjoint AEN/AIEA de l'uranium. Les principaux résultats de la réunion étaient les suivants: un accord ayant pour but de mettre en correspondance et d'expérimenter la CCNU-2009 pour les ressources en combustibles nucléaires dans les environnements nationaux; une recommandation visant à organiser des ateliers régionaux et des cours de formation relatifs à la CCNU-2009; un accord visant à informer le Groupe d'experts des observations concernant les améliorations à apporter à la CCNU-2009 ainsi que l'élaboration de spécifications génériques et de lignes directrices applicables aux ressources en combustibles nucléaires; et une recommandation visant à publier un rapport conjoint CEE-AIEA sur la mise en correspondance fondé sur l'application de la CCNU-2009 aux ressources en combustibles nucléaires. Un projet interrégional de coopération technique de l'AIEA concernant la production d'uranium, y compris des ateliers régionaux, des programmes de formation et l'octroi de bourses, a été présenté. Le projet qui portait, entre autres, sur la CCNU-2009, devrait débiter en 2012, avec la participation de quelque 40 États membres de l'AIEA.

iii) Un représentant de l'Institut géologique polonais (Institut national de recherche) (PGI-NRI) a présenté la Conférence internationale traitant du thème «Stratégie de gestion des produits minéraux de l'UE, 2020» qui se tiendrait à Varsovie (Pologne) les 19 et 20 septembre 2011. La manifestation, qui précéderait immédiatement la trente et unième Assemblée générale d'EuroGeoSurveys, devait mettre l'accent sur les différentes façons et méthodes à appliquer pour intégrer le concept d'utilisation responsable et durable des ressources minérales conformément à la stratégie de croissance de l'Union européenne pour la prochaine décennie (Europe2020). Une présentation de la CCNU-2009 était prévue dans le programme de l'atelier.

iv) Le représentant des Entreprises charbonnières turques (TKI) a donné un aperçu de l'«Atelier international relatif à la CCNU pour les minéraux» qui se tiendrait à Ankara (Turquie) les 29 et 30 septembre 2011. La manifestation serait conjointement organisée par la CEE, la Direction générale des activités minières du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (MIGEM), le TKI et la Direction générale des recherches et prospections minérales (MTA) de la Turquie. La manifestation avait pour objectif de mieux faire connaître la CCNU-2009 en Turquie et d'évaluer s'il était possible de l'appliquer aux ressources minérales du pays. Le thème principal serait les minéraux, mais au moins un exposé traiterait de l'application de la CCNU-2009 au pétrole.

v) Le représentant du Comité de coordination de programmes de sciences de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP) a dit que sa quarante-huitième réunion annuelle qui se tiendrait à Bangkok (Thaïlande) du 6 au 10 novembre 2011 serait une occasion utile d'organiser un atelier sur la CCNU pour les participants qui étaient des pays membres du Comité. Il a été *décidé* que cette proposition devrait être étudiée.

vi) Le représentant du Ministère indien des mines a décrit comment son pays appliquait la CCNU de 1997 au secteur des minéraux et a présenté les efforts actuellement déployés pour élever le système appliqué au niveau de la CCNU-2009. Il s'est dit intéressé par un atelier national sur la CCNU et a indiqué qu'il se mettrait en relation avec le secrétariat en temps voulu.

vii) Un représentant de la Commission nationale des hydrocarbures du Mexique s'est dit intéressé par l'application de la CCNU dans son pays, pour lequel un atelier serait des plus utiles. Il a été *décidé* d'étudier s'il serait possible d'organiser une telle manifestation en 2012.

viii) L'organisation d'un atelier sur la CCNU pour la région africaine a été envisagée et il a été *décidé* que cette question serait étudiée sous réserve de disposer des ressources nécessaires.

ix) Le représentant de la CNUCED a appelé l'attention des participants sur la première réunion d'experts sur la mise en place d'un système d'échange d'informations sur les ressources naturelles (NRIE) tenue au Bénin en juillet 2010, réunion au cours de laquelle les représentants de 24 pays africains ont discuté de l'échange d'informations sur les ressources naturelles. Le projet de système NRIE a initialement été lancé par la treizième Conférence sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique, organisée par la CNUCED au Mali en 2009. Il a pour but d'accroître la contribution positive des ressources naturelles au bien-être des populations africaines et de contribuer à une hausse des niveaux de vie sur le continent. L'attention des participants a également été attirée sur la manifestation «15th Africa OILGASMINE Trade and Finance Conference and Exhibition» coordonnée par la CNUCED, qui se tiendrait au Congo du 7 au 11 novembre 2011.

x) La participation aux futures réunions du Conseil du pétrole de l'ANASE a été encouragée. Il a été noté que le secrétariat de cet organe avait été invité à assister à la deuxième session du Groupe d'experts, mais qu'il n'avait pas pu le faire en raison d'engagements antérieurs.

**e) Revues, publications ou documents techniques dans lesquels il serait possible de publier un article sur la CCNU-2009**

46. Il a été suggéré qu'il pourrait être utile de présenter un article sur la CCNU à la Commission d'État pour les ressources minérales de la Fédération de Russie, GeoExPro, et au «Mining Engineering Journal». Le Sous-Comité des communications a été *invité* à élaborer et à présenter ces articles, ainsi qu'à recenser d'autres revues pertinentes, etc.

#### **XIV. Utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 pour le classement des projets d'injection (point 11 de l'ordre du jour)**

47. Le Président du Groupe de travail sur la CCNU et les réservoirs récepteurs a présenté ce point de l'ordre du jour, indiquant qu'il avait été décidé à la première session du Groupe d'experts que celui-ci devrait être établi pour étudier si et comment la CCNU-2009 pourrait être utilisée pour classer les réservoirs récepteurs ou les projets d'injection, tels que l'injection de gaz d'hydrocarbure, l'injection de dioxyde de carbone et l'élimination/le stockage d'autres déchets/gaz.

48. Il a été indiqué que les membres du Groupe de travail étaient: M<sup>me</sup> Karin Ask (Statoil et Présidente), M<sup>me</sup> Eva Halland (Direction norvégienne des hydrocarbures) et M. Martin Hubbig (RWE Dea AG).

49. Le Groupe de travail s'était surtout attaché à examiner des exemples d'autres classements qui avaient été proposés par divers groupes et parties prenantes, notamment la pyramide de ressources et de réserves technico-économiques proposée par le Carbon Sequestration Leadership Forum, le système de classement du captage et du stockage du carbone de CO<sub>2</sub>CRC, un nouveau système de classification pour évaluer les ressources/capacités de stockage du CO<sub>2</sub>, publié à une conférence internationale de la SPE sur le CO<sub>2</sub>; et un cadre de stockage géologique proposé par le Département de l'énergie des États-Unis.

50. Le Groupe de travail a exposé ses futurs plans de travail: identifier les principaux groupes de parties prenantes en précisant quels étaient leurs besoins et ce qu'ils attendaient; étudier comment, par exemple, les sociétés d'hydrocarbures classaient et évaluaient le niveau d'élaboration de leurs projets d'injection de gaz; au vu de l'étude sur le stockage souterrain du gaz réalisée par le Groupe de travail du gaz de la CEE de l'ONU, examiner les éléments pertinents à retenir; et proposer des idées pour adapter la CCNU-2009 en vue de son application aux projets d'injection. Il a été *décidé* que le Groupe de travail devrait poursuivre les travaux proposés, notamment élaborer les documents appropriés.

51. Le secrétaire du Groupe de travail du gaz a présenté une étude sur le stockage souterrain du gaz en Europe et en Asie centrale, indiquant les chapitres les plus intéressants pour le Groupe de travail. Il a annoncé que la base de données électronique développée pour l'étude avait été mise en place et que l'enquête destinée à recueillir des données serait lancée en mai 2011, les premiers résultats devant être obtenus au cours du premier semestre de 2011. Il a été *proposé* que le Groupe de travail du gaz et le Groupe de travail déterminent les domaines dans lesquels ils pourraient collaborer et coopérer.

#### **XV. Informations à jour concernant le projet de recherche du Conseil international des normes comptables (IASB) sur les activités extractives et communication d'informations financières (point 12 de l'ordre du jour)**

52. Le représentant de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) a participé à la session par vidéoconférence et fourni des informations sur la première année d'application des règles de la SEC régissant la communication d'informations relatives au pétrole et au gaz 2009, les premières divulgations de renseignements ayant commencé en mars 2010. Les principales modifications apportées aux règles susmentionnées ont été

brèvement exposées. En adoptant les nouvelles règles, la SEC avait pour l'essentiel poursuivi les objectifs suivants:

- a) Protection des investisseurs;
- b) Comparabilité;
- c) Transparence accrue pour les investisseurs; et
- d) Application durable des règles – grâce au concept de règles fondées sur des principes, la SEC espérait avoir assuré un niveau de souplesse suffisant pour qu'il ne soit pas nécessaire de revoir régulièrement ces règles, suite par exemple à l'adoption d'une nouvelle technologie ou méthodologie.

53. Des observations ont ensuite été communiquées à partir des informations reçues au cours de l'année précédente, à savoir: obligation de récapituler désormais sous forme de tableaux les réserves de pétrole et de gaz à la fin de l'année; application d'une «technologie fiable»; obligation de rendre compte des réserves séparément, par continent; possibilité de fournir des informations sur les réserves probables et possibles; et établissement d'estimations ou d'audits des réserves, lorsqu'il fallait communiquer toutes les informations disponibles sur les qualifications techniques du principal responsable ou d'un tiers; obligation de divulguer des renseignements sur les réserves prouvées non exploitées à la fin de l'année, y compris les changements importants, les investissements et les progrès réalisés en transformant les réserves prouvées non exploitées en réserves prouvées, obligation de communiquer des informations sur toute réserve prouvée non exploitée enregistrée par une société pendant plus de cinq ans et d'expliquer pourquoi il avait fallu plus de cinq ans pour le faire. La SEC envisageait de publier d'autres directives.

54. Le représentant du cabinet d'avocats Sullivan and Cromwell a donné un aperçu des questions se rapportant actuellement à la notification des réserves au titre des règles de la SEC régissant la communication d'informations relatives au pétrole et au gaz de 2009. Les documents communiqués par quelque 32 sociétés se signalant par leur forte capitalisation (plus de 5 milliards de dollars É.-U.) ont été examinés. Il a été noté que 2009 était la première année où des informations avaient été communiquées conformément aux nouvelles règles de la SEC et qu'en 2010, la SEC avait adressé aux entreprises concernées des observations concernant leurs rapports annuels de 2009.

55. Lors des examens de 2010, la SEC s'était surtout penchée sur les domaines suivants: a) réserves prouvées non exploitées depuis plus de cinq ans – en se fondant sur les volumes notifiés comme étant exploités au cours de l'année la plus récente, la SEC a demandé si le reste serait de fait exploité dans un délai de cinq ans et a recherché des justifications acceptables telles que des considérations liées à l'environnement, l'assujettissement de programmes de forage à un agrément des pouvoirs publics, et des contraintes matérielles ou d'autres facteurs indépendants de la volonté des compagnies. La quasi-totalité des compagnies notifiaient une certaine quantité de réserves prouvées non exploitées qui seraient exploitées au bout de cinq ans; b) communication de plus d'informations sur les réserves additionnelles importantes – la SEC demandait plus de précisions que ce qui figurait dans le tableau montrant l'évolution des réserves; c) régions géographiques – la SEC a contesté certains des regroupements utilisés; d) demande de renseignements de même niveau (mais séparés) pour les réserves détenues par des entités comptabilisées à la valeur de consolidation; e) demande également d'informations concernant la durée restante des concessions pour les superficies divulguées; et f) contestation par la SEC du libellé de certains rapports d'audit, par exemple le concept des «principes d'ingénierie et d'évaluation généralement admis». S'agissant de la question de l'évolution des réserves, il a été demandé pourquoi de nouvelles réserves avaient été ajoutées. Peu de compagnies avaient choisi de fournir des informations facultatives: seules quatre compagnies du groupe faisant l'objet de l'enquête avaient divulgué des renseignements sur les réserves probables, aucune

n'en avait révélé sur les réserves possibles (bien que l'une d'entre elles ait communiqué des informations sur les réserves conditionnelles), et seules trois avaient notifié la sensibilité des réserves aux prix dans différents cas de figure. Les questions ci-après ont été posées. Le nouveau système de communication d'informations de la SEC dressait-il un meilleur tableau des réserves de pétrole et de gaz lorsque les compagnies étaient peu nombreuses à donner une estimation des réserves probables et possibles? Les informations divulguées concernant les technologies fiables donnaient-elles des assurances importantes pour ce qui était de la fiabilité des estimations? Pourquoi un délai de cinq ans avait-il été effectivement mis en place pour les réserves prouvées non exploitées? Quelle était l'importance, pour les investisseurs, de certaines des autres informations demandées, par exemple concernant les forages, les superficies, la mesure normalisée de la valeur actualisée des flux de trésorerie?

56. Le Directeur des activités de mise en œuvre du Conseil international des normes comptables (IASB) a fait le point sur le Projet de recherche de l'IASB sur les activités extractives et le processus de consultation indiqué dans le programme de travail. Il a fait observer que le document de travail relatif aux activités extractives avait été publié en avril, aux fins d'un débat public, le délai étant fixé au 30 juillet 2010. Un résumé des observations reçues avait été présenté au Conseil de l'IASB en octobre/novembre 2010. Il était proposé dans ce document de travail que le champ d'application des activités extractives porte uniquement sur les activités en amont concernant les ressources minérales, le pétrole et le gaz naturel, ce qui représentait un changement par rapport à la Norme internationale d'information financière (IFRS 6) *Prospection et évaluation de ressources minérales* dont le champ d'application englobait les minerais, le pétrole, le gaz naturel et d'autres ressources non renouvelables similaires. L'équipe du Projet de recherche sur les activités extractives de l'IASB s'était prononcée contre l'élargissement du champ d'application car cela pouvait rendre nécessaire l'élaboration de définitions ou de modèles comptables supplémentaires et la fourniture de nouvelles données. L'accent a été mis sur l'importance que l'IASB attachait à l'amélioration de la cohérence et de la comparabilité des données communiquées pour des transactions et questions analogues. Il a été noté que le document de travail de l'IASB proposait une seule norme internationale d'information financière (IFRS) pour les deux secteurs (minéraux et pétrole et gaz), qui pourrait être fondée sur un seul cadre ou sur deux cadres équivalents.

57. Par leurs observations sur le document de travail, les intéressés ont montré qu'ils étaient favorables à l'utilisation des définitions utilisées dans les secteurs concernés pour la communication d'informations. Des préoccupations ont été néanmoins exprimées quant à l'incorporation dans une IFRS de définitions provenant de «tierces parties» (système SPE et modèle CRIRSCO) pour les activités extractives et quant à la façon dont cela était géré puisque dans de nombreux pays des IFRS étaient incorporées dans la législation sur les entreprises. D'autres sujets de préoccupation ont été exprimés, à savoir: les conséquences en matière d'audit étant donné que tout ce qui était exigé par une IFRS faisait l'objet d'un audit de la part du vérificateur des états financiers; le coût supplémentaire qui serait imposé par la mise en place de l'IFRS en question; la possibilité de respecter les délais de présentation d'informations pour la réunion; des prescriptions faisant double emploi ou incompatibles avec celles des organismes de réglementation; et la divulgation du caractère sensible des réserves.

58. L'IASB organiserait une consultation publique, qui devrait débiter en juin/juillet 2011 pour une durée de trois à quatre mois et qui porterait sur la question de savoir quels projets devraient être ajoutés à son programme de travail effectif. Si le Conseil recevait suffisamment d'échos favorables concernant l'élaboration d'une IFRS relative aux activités extractives, il envisagerait d'ajouter cette IFRS à son programme de travail, processus qui prendrait environ un an. Un exposé-sondage devrait alors être préparé et publié pour que le public puisse faire des observations, ce qui prendrait au moins dix-huit mois. Selon les estimations, si une IFRS concernant les activités extractives était ajoutée au programme de

travail du Conseil, il faudrait au moins trois ans pour qu'une norme soit publiée, puis dix-huit mois pour rendre son application obligatoire.

59. Le Groupe d'experts a été vivement encouragé à faire part de ses observations pendant le prochain processus de consultation publique concernant ses futurs travaux et d'indiquer si une IFRS relative aux activités extractives était importante/nécessaire et, dans l'affirmative, ce que son champ d'application devrait être, par exemple reconnaissance, mesure et divulgation, ou divulgation seule.

60. Un représentant d'Ernst & Young a donné une vue d'ensemble des réponses, d'un nombre supérieur à 140, reçues pour le document de travail de l'IASB ayant trait aux activités extractives. Des compagnies interrogées se sont dites préoccupées par le large éventail de questions, notamment quant au champ d'application proposé pour la norme, mais il a été largement reconnu que la norme devrait porter spécifiquement sur les activités en amont. Les compagnies interrogées souscrivaient également à l'idée selon laquelle il était indispensable de préciser comment les modifications des définitions des réserves et des ressources seraient incorporées dans une future IFRS. D'autres réponses se rapportaient à des questions telles que la reconnaissance des ressources et un accroissement éventuel des coûts immobilisés, mais les vues divergeaient quant aux sujets ci-après: modèle pertinent à utiliser, ce qui témoignait des différences d'ordre pratique entre le secteur minier et le secteur du pétrole et du gaz; unité de compte; mesure des ressources, les réponses mettant l'accent sur le coût historique (la majorité des compagnies interrogées convenaient que le coût historique était la base de mesure qu'elles préféraient) et dépréciation; divulgation d'informations – les réponses portaient dans une grande mesure sur les réserves et les grandes compagnies pétrolières et gazières préconisaient une divulgation facultative des réserves probables, une divulgation des valeurs courantes; différences par rapport aux Principes comptables généralement acceptés établis par les États-Unis, rapport coût-bénéfice et application de l'initiative «Publiez ce que vous payez». Les réponses ont montré des divergences de vues entre le secteur des minéraux et celui du pétrole et du gaz et il a été reconnu qu'il serait difficile de les concilier. Un faible taux de réponses a été observé de la part des petites et moyennes entreprises participantes. En conclusion, l'accent a été mis sur le fait qu'il était important que les parties prenantes continuent à appuyer l'IASB.

61. Le Président a appelé l'attention des participants sur le document reproduisant les observations de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), publié par celle-ci le 23 mars 2011. Il s'agissait d'un document de consultation relatif aux modifications qu'il était proposé d'apporter aux recommandations du Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CERVM) en vue d'une application cohérente de la réglementation des notes d'information concernant les compagnies du secteur des minéraux (ESMA/2011/67)<sup>4</sup>.

62. Les participants à la réunion ont *noté* avec satisfaction les informations fournies et *ont décidé* de maintenir dans le programme, selon qu'il serait approprié, la question de l'élaboration éventuelle d'une IFRS relative aux activités extractives et à la communication d'informations financières en général, y compris tout document nécessaire pour la troisième session.

---

<sup>4</sup> [http://www.esma.europa.eu/data/document/2011\\_67.pdf](http://www.esma.europa.eu/data/document/2011_67.pdf).



## XVI. Examen du programme de travail pour 2011-2012 (point 13 de l'ordre du jour)

63. Après avoir examiné le projet de programme de travail proposé reproduit dans le document ECE/ENERGY/GE.3/2011/9, le Groupe d'experts a *arrêté* le programme de travail pour 2011-2012 ci-après:

### a) Spécifications pour la CCNU-2009

**Description:** Il est nécessaire d'adopter des spécifications (ou «règles secondaires») pour la CCNU-2009 afin que celle-ci soit appliquée avec le degré voulu d'uniformité et de cohérence. Ces spécifications fournissent des indications supplémentaires sur la manière dont les définitions contenues dans la CCNU-2009 doivent être interprétées dans diverses circonstances, y compris, le cas échéant, des règles portant spécifiquement sur les produits. À sa première session, le Groupe d'experts a chargé le nouveau Groupe de travail chargé des spécifications (créé par le Bureau et à qui il fait rapport) d'examiner toutes les questions soulevées par les parties prenantes, qui n'étaient pas à l'époque entièrement traitées dans le modèle CRIRSCO et/ou dans le système SPE-PRMS et qui figuraient dans la version finale du rapport du premier Groupe de travail chargé des spécifications (ECE/ENERGY/2010/8). Plus précisément, il lui a demandé d'examiner soigneusement toutes les questions l'une après l'autre et i) d'élaborer une spécification générique concernant la CCNU pour traiter la question afin qu'elle lui soit soumise pour approbation finale, mais en prévoyant un certain laps de temps pour permettre au public de faire des observations; ou ii) de lui donner une explication en vue de démontrer que la question était ou serait convenablement traitée dans le modèle et dans le SPE-PRMS en s'appuyant sur les échanges de vues avec le CRIRSCO et le Comité des réserves de pétrole et de gaz de la SPE; ou encore iii) de lui donner une explication en vue de justifier la raison pour laquelle une spécification n'était pas jugée nécessaire et/ou appropriée en la matière.

**Travail à faire:** Le nouveau Groupe de travail chargé des spécifications doit poursuivre l'élaboration de spécifications génériques pour la CCNU-2009, en étroite collaboration avec le CRIRSCO et la SPE. L'avant-projet de texte des spécifications génériques (document de séance non officiel INF.1 «Spécifications relatives à l'application de la CCNU-2009», projet de rapport établi par le Groupe de travail chargé des spécifications) doit être actualisé pour tenir compte des observations formulées à la deuxième session du Groupe d'experts et des informations du CRIRSCO et de la SPE qui devraient être reçues en novembre 2011. Les spécifications élaborées par le Groupe de travail chargé des spécifications doivent être publiées en vue d'une consultation publique. Le texte final des spécifications devrait ensuite être soumis pour approbation au Comité de l'énergie durable et paraître ensuite en tant que publication des Nations Unies dans toutes les langues officielles de l'ONU afin de faciliter la poursuite de la mise en œuvre de la décision 2004/233 du Conseil économique et social de l'ONU. Les autres documents à élaborer sont les suivants: un glossaire des termes utilisés, un document décrivant les critères d'établissement des spécifications relatives à l'application de la CCNU-2009, et des documents permettant de faire un rapprochement entre le modèle du CRIRSCO et la CCNU-2009 ainsi qu'entre le modèle SPE-PRMS et la CCNU-2009. Dans la mesure du possible, les documents établis par le Groupe de travail devraient être disponibles pour la troisième session.

### b) Groupe consultatif technique

**Description:** Un groupe consultatif technique est nécessaire pour fournir à la demande une assistance et des conseils sur la manière d'interpréter, d'appliquer et/ou de mettre en correspondance la CCNU-2009, et également pour compiler et analyser les résultats de ces

initiatives. À la première session du Groupe d'experts, il a été décidé que le Bureau devait progresser dans la mise en place d'un groupe consultatif technique, en ce qui concernait notamment l'élaboration d'un mandat, la méthode de travail et le règlement intérieur, une liste des résultats escomptés, une liste des membres et les sources potentielles de financement extrabudgétaire, afin que le Groupe d'experts puisse examiner la question à sa deuxième session.

**Travail à faire:** Progresser dans la mise en place d'un groupe consultatif technique une fois la version définitive des spécifications relatives à la CCNU-2009 établies et, en particulier, identifier les sources potentielles de financement. Établir les documents pertinents pour examen par le Groupe d'experts.

**c) Expérimentation de la CCNU-2009**

**Description:** Une expérimentation à grande échelle de la CCNU-2009 est indispensable pour vérifier que le classement répond aux besoins de ses utilisateurs et aussi qu'elle demeure d'actualité. Le Comité de l'énergie durable a également chargé le Groupe d'experts de redoubler d'efforts pour encourager l'expérimentation et l'application de la CCNU-2009 aussi largement que possible en suivant et en examinant au moins tous les deux ans le retour d'informations à ce sujet.

**Travail à faire:** Encourager les membres du Groupe d'experts à expérimenter la CCNU-2009 dans leur propre milieu de travail. Encourager les utilisateurs à effectuer des mises en correspondance croisées avec d'autres systèmes (comme le CRIRSCO et la SPE le faisaient actuellement avec la Fédération de Russie, par exemple); cela supposerait, dans l'idéal, d'effectuer également des mises en correspondance de gouvernement à gouvernement ainsi qu'avec des systèmes commerciaux. Les résultats seraient compilés et analysés par le Bureau du Groupe d'experts (en attendant la création du groupe consultatif technique). Les résultats de l'expérimentation et des études de cas concernant la CCNU devraient être établis pour examen par le Groupe d'experts, puis compilés dans une publication et affichés sur le site Web de la CEE.

**d) Sous-Comité des communications**

**Description:** À sa première session, le Groupe d'experts a décidé de constituer un sous-comité chargé des communications, qui aurait pour tâche d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation pour optimiser les possibilités de promouvoir la CCNU-2009 à l'échelle mondiale et de diffuser un message cohérent, y compris dans le cadre de conférences, d'ateliers, d'articles et de documents techniques. Le Sous-Comité a également été chargé d'aider à localiser des experts dans les pays et organisations qui ne sont pas encore représentés au sein du Groupe d'experts.

**Travail à faire:** Le Sous-Comité chargé des communications poursuivra ses travaux en vue de promouvoir le Groupe d'experts et la CCNU-2009, conformément au mandat qui lui a été donné, un examen des activités devant être préparé pour la troisième session du Groupe d'experts. Sous réserve des ressources (humaines et financières) disponibles, il est envisagé d'organiser des ateliers nationaux et régionaux, par exemple en Inde, au Mexique, en Turquie, en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est, en coopération avec le Comité de coordination de programmes de sciences de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP).

**e) Utilisation de la CCNU pour le classement des projets d'injection**

**Description:** Le Groupe d'experts a entamé des travaux de recherche sur l'éventuelle utilisation de la CCNU-2009 pour le classement des projets d'injection (stockage de CO<sub>2</sub>, stockage du gaz naturel ou autres projets d'élimination de déchets, par exemple). Il a été

décidé, à la première session du Groupe d'experts, qu'un groupe de travail sur la CCNU et les réservoirs récepteurs serait créé par le Bureau à qui il ferait rapport afin de poursuivre les travaux de recherche et de continuer à réfléchir à cette éventuelle utilisation de la CCNU-2009 et à recenser de nouveaux partenaires clefs qui pourraient faire une analyse critique et des observations sur le point de savoir s'ils serait possible d'appliquer la CCNU-2009 à ce type de projets.

**Travail à faire:** Étudier, par exemple, comment classer les compagnies pétrolières et gazières et évaluer le niveau d'élaboration de leurs actuels projets d'injection de gaz; au vu de l'étude sur le stockage souterrain du gaz réalisée par le Groupe de travail du gaz de la CEE de l'ONU, examiner les éléments pertinents à retenir; et proposer des idées pour adapter la CCNU-2009 en vue de son application aux projets d'injection. Des informations à jour sur d'éventuelles conclusions seront communiquées à la troisième session du Groupe d'experts.

**f) Communication d'informations financières**

**Description:** La CCNU-2009 a été conçue pour répondre, dans la mesure du possible, aux besoins des applications en rapport avec les normes en matière d'information financière. Le Groupe d'experts collabore étroitement avec l'IASB, lequel a entrepris un projet de recherche sur les activités extractives dans le but d'analyser les questions particulières liées à la communication d'informations financières dans le cas des activités extractives et d'établir une base à partir de laquelle il serait possible d'élaborer un modèle de communication des informations financières pour traiter ces questions. En 2011, l'IASB procédera à une consultation publique concernant son futur programme de travail relatif aux IFRS, à la suite de laquelle le Conseil de l'IASB se prononcera sur l'inscription ou non de l'élaboration d'une IFRS relative aux activités extractives dans son programme de travail. Si l'IASB décide d'inscrire ce projet, celui-ci aurait pour but de mettre au point une IFRS sur la comptabilité des activités extractives qui remplacerait l'IFRS 6: Prospection et évaluation de ressources minérales.

**Travail à faire:** Continuer à soutenir le projet de recherche de l'IASB sur les activités extractives selon qu'il convient; suivre d'une manière générale l'évolution de la situation concernant la communication d'informations financières qui serait susceptible d'avoir une incidence au niveau des réserves et des ressources, et établir tout document nécessaire pour la troisième session.

**g) Collaboration et coopération avec d'autres organismes**

**Description:** La CCNU-2009 a été conçue pour répondre aux besoins essentiels pour la formulation des politiques internationales de l'énergie et des minéraux, la gestion des ressources publiques, la gestion des procédures commerciales des entreprises du secteur et l'affectation des capitaux, ce qui a nécessité une étroite collaboration et coopération entre les parties prenantes dans ces quatre domaines.

**Travail à faire:** Continuer à collaborer et coopérer avec un éventail aussi large que possible de parties prenantes et identifier de nouveaux partenaires, en particulier dans les pays qui ne sont pas membres de la CEE.

## **XVII. Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour)**

64. Il a été *décidé* que la troisième session du Groupe d'experts se tiendrait à Genève du 25 au 27 avril 2012.

## **XVIII. Adoption du rapport sur les travaux de la réunion (point 15 de l'ordre du jour)**

65. Il a été *décidé* que, selon la pratique courante, le rapport sur les travaux de la session serait rédigé en concertation avec les membres du Bureau, approuvé par le Bureau, puis distribué au Groupe d'experts et affiché sur le site Web de la CEE.

## Annexe

### Liste des documents destinés à la deuxième session

ECE/ENERGY/GE.3/2011/1	Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session
ECE/ENERGY/GE.3/2011/2	Rapport du Groupe d'experts de la classification des ressources (deuxième session)
ECE/ENERGY/GE.3/2011/3	À paraître
ECE/ENERGY/GE.3/2011/4	À paraître
ECE/ENERGY/GE.3/2011/5	À paraître
ECE/ENERGY/GE.3/2011/6	Rapport d'activité du Sous-Comité des communications
ECE/ENERGY/GE.3/2011/7	Utilisation de la CCNU-2009 pour le classement des projets d'injection
ECE/ENERGY/GE.3/2011/8	Informations à jour concernant le projet de recherche du Conseil international des normes comptables (IASB) sur les activités extractives et communication d'informations financières
ECE/ENERGY/GE.3/2011/9	Programme de travail pour 2011-2012
ECE/ENERGY/GE.3/2011/9/Corr.1	Corrigendum relatif au programme de travail pour 2011-2012

---